

| Nombre de membres                  |             |                                     |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42                                 | 42          | 28                                  |

**DELIBERATION n°2012/21**

L'An deux mille douze et le jeudi 16 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 9 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, NOUGUE-DEBAT et CASENAVE.

**Présent(s) suppléant(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme GANTCH

REÇU

le 22 FEV, 2012

SOUS-PRÉFECTURE  
OLODON ST MARIE

**OBJET : GENERAL – Demande de subvention**

Le Président informe que les organisateurs du Tour du Piémont Pyrénéen envisagent de reprogrammer une étape intégralement en Vallée d'Ossau entre Rébénacq et Artouste.

Elle se déroulerait le samedi 25 août. Le Tour du Piémont Pyrénéen a été promu en « Nationale Elite 2 » ce qui garantit selon André Fouquet, président du Lescar Vélo Sprint « beaucoup d'équipes de Division Nationale 1 et réserves d'équipes pros ».

Le budget prévisionnel de cette étape du Tour du Piémont Pyrénéen s'élève à 10 000 €. Les partenaires suivants ont été approchés par M. Fouquet et contribueraient de la manière suivante :

- Mairie de Rébénacq 1 000 €,
- Mairie de Laruns 1 000 €,
- ALTI-SERVICE 2 000 €,
- SHEM 2 000 €.

La CCVO est donc sollicitée à hauteur de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (1 CONTRE, 6 ABSTENTIONS)

**DECIDE** d'accepter cette proposition,

**AUTORISE** le Président à engager un partenariat sur la base d'une participation de 4 000 euros.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Francis COUROUAU